

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°2025/24

Objet : « Redécouverte du patrimoine maraîcher »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 20/02/2025 validant la programmation pour l'année 2025,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « **Redécouverte du patrimoine maraîcher** » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Formations	1 000.00	Région AURA	2 351.00
Enquêtes Jardin'r	2 500.00	CD 73	2 351.00
Communication valorisation	1 202.00		
TOTAL	4 702.00	Total	4 702.00

Article 2

Le Département de la Savoie et la Région Auvergne Rhône Alpes seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 11 juillet 2025

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

